

Hoerdt, le 17 janvier 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2025 A LA MAIRIE A 20 HEURES

Date de la convocation : 8 janvier 2025

transmise le : 8 janvier 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 20

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Étaient absents excusés :, Monsieur SCHURR qui donne pouvoir à Madame STOLL, Madame SAEMANN qui donne pouvoir à Madame OFFERLE, Monsieur HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur GANTER, Monsieur OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur WOLFF, Monsieur Alexandre WINTER et Monsieur Thierry RIEDINGER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Sylvia ECKERT

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024
3. Communications diverses
4. Rapport des commissions municipales.
5. Travaux de remise en état des chemin ruraux
6. Travaux de réhabilitation du Centre Culturel : avenants aux marchés
7. Urbanisme : PLU non réalisation d'évaluation environnementale
8. Intercommunalité : modification des compétences de la CCBZ
9. Intercommunalité : Police Intercommunale - Equipement des agents en vue d'une sécurité accrue dans l'exercice de leurs fonctions
10. Finances : attribution d'une subvention dans le cadre de la rénovation des maisons alsaciennes
11. Finances : subventions et Cérémonie de la libération de Hoerdt et Hommage au Capitaine Pichavant
12. Festivités carnavalesques 2025 : attribution du marché
13. Eclairage public rue de Geudertheim : approbation des travaux
14. Réaménagement du cimetière de l'EPSAN
15. Cimetière communal
16. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sylvia ECKERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

Représentation

-  Mercredi 18 décembre : Madame Nathalie Grathwohl a représenté la Commune au Conseil d'Administration de l'Association des Lutins
-  Samedi 21 décembre concert de Noël de l'Harmonie

- ✚ Lundi 23 décembre : Monsieur le Maire était à Lauterbourg pour la signature de la charte sécurité des communes de l'Alsace du Nord accueillant des défilés carnavalesques
- ✚ Samedi 28 décembre : Anniversaire de Madame Schultz Mathilde visite de Monsieur le Maire, Madame Stoll et Madame Wolfhugel.
- ✚ Mardi 7 janvier : Madame Nathalie Grathwohl a représenté la Commune à la CDPENAF dans le cadre de la modification du PLU
- ✚ Mardi 7 janvier : Monsieur le Maire a participé au Conseil d'Administration du Centre Culturel
- ✚ Jeudi 8 janvier : Madame Stoll, Madame Wolfhugel et Denis Riedinger ont participé au bureau de la Mapad
- ✚ Vendredi 10 janvier : Vœux du Maire au personnel communal

Point travaux :

Monsieur GANTER indique la pose imminente du mobilier urbain rue de la Gare.

Monsieur WOLFF précise que les travaux du Centre Culturel ont repris et qu'il n'y a pas de retard actuellement sur le planning prévisionnel.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame Maechling fait le compte-rendu de la commission environnement du 9 novembre 2024.

Madame Maechling fait part des décisions prises lors du dernier Conseil Communautaire de la CCBZ :

- Prise de la compétence Plan Local d'Urbanisme et Politique du Logement
- Précision sur l'intérêt communautaire de la Protection et mise en valeur de l'environnement
- Fixation des tarifs eau assainissement, ordures ménagères et de l'école de musique
- Travaux d'amélioration énergétique de l'Ephad de Hoerdt : avenant au marché
- Acquisition d'un local pour le relais petite enfance.

5. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES CHEMIN RURAUX

Suite aux inondations du printemps 2024, plusieurs chemins ruraux ont été fortement dégradés rue de La Wantzenau :

- Chemin situé à l'arrière du Lavoir
- Chemin d'accès aux serres.

Les travaux de remise en état consistent en une purge de la surface, un reprofilage du chemin ainsi que la mise en œuvre de gravier. Les travaux ont été chiffrés à 24 650,00 € HT par l'entreprise PONTIGGIA. Ils sont éligibles à une subvention exceptionnelle de la CeA liée aux inondations. Le Conseil Municipal a l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de travaux.

6. TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL : AVENANTS AUX MARCHES

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les avenants pour les travaux du Centre Culturel

- Lot 03 Gros-œuvre : LICKEL : 19 170.60 € HT
- Lot 7 Menuiserie extérieure alu : HELLUY : 1 582.00 € HT
- Lot 9 Protection solaires extérieures : OFB : 1 247.00 € HT
- Lot 12 Menuiserie intérieure bois : JUNG : 8 966.40 € HT
- Lot 21 Plomberie sanitaire : FRANCOIS : 17 952.00 € HT
- Lot 23 Electricité : G2A : 1 578.40 € HT

Dans le cadre du chantier de réhabilitation, restructuration et d'extension des équipements sportifs du centre culturel de Hoerdt, la mission relative à l'Ordonnancement, au Pilotage et à la Coordination du chantier a été confiée à la société CRC Ingénierie. Le contrat prévoyait un chantier d'une durée de 15 mois, soit du 01/10/2023 au 31/12/2024. Or, le planning des entreprises court jusqu'au 15/11/2025.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prolonge la durée d'intervention de l'OPC sur 10 mois et demi, ce qui représente un montant de 24 550,26 € HT.

7. URBANISME : PLU NON REALISATION D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La procédure de modification n°4 du plan local d'urbanisme a été engagée.

Les études réalisées ont permis de conclure que les changements qu'il est prévu d'apporter au PLU dans le cadre de la présente procédure sont sans incidences notables sur l'environnement. En effet, les modifications du règlement permettent de faciliter l'isolation par l'extérieur des logements, de faciliter l'utilisation des énergies renouvelables et de densifier la zone urbaine. Elles permettent les aménagements en faveur de la biodiversité et s'inscrivent dans une démarche de préservation des continuités écologiques.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a été consultée et a confirmé l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Son avis est un avis conforme.

Le Maire propose donc au conseil municipal de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, Monsieur Laurent Waeffler s'abstient.

Décide :

- De ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°4 du plan local d'urbanisme ;

8. INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA CCBZ

Avec le projet de territoire « Basse-Zorn 2030 », la Communauté de commune a, avec les communes, défini des ambitions fortes de développement de notre territoire au service de nos concitoyens et de leur « Bien vivre » en Basse-Zorn, qui sont depuis mises en œuvre progressivement. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est une de ces actions, visant à développer et spatialiser une vision territoriale commune.

La première étape vers un PLU intercommunal est le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale » des communes-membres vers l'EPCI, qui deviendrait effectif dans un délai de trois mois après délibération des communes membres selon les règles de la majorité qualifiée.

C'est pourquoi, face à ces différents constats, la Communauté de Communes souhaite étendre ses compétences en :

- Prenant la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale » ;
- Prenant la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », en la circonvenant aux seules études « Habitat » sur l'ensemble du territoire de la CCBZ ;

Le Conseil municipal à la majorité, Madame Offerle s'abstient :

- Approuve la Charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Valide le transfert de compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale » à la Communauté de communes ;
- Acte la prise de compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » dont l'intérêt communautaire à définir sera limité aux seules études sur le périmètre intercommunal.
- Prend acte de l'intérêt communautaire PCAET défini par la CCBZ

9. INTERCOMMUNALITE : POLICE INTERCOMMUNALE - EQUIPEMENT DES AGENTS EN VUE D'UNE SECURITE ACCRUE DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

Par délibération en date du 5 mars 2024, le Conseil municipal a validé la mise en place d'une Convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat, permettant le cas échéant aux forces de police intercommunale d'être armées, équipées de caméras individuelles et de travailler en étroite collaboration avec la Gendarmerie nationale notamment.

Cette convention, ratifiée par le Préfet et le Procureur de la République respectivement en date du 13 Mai 2024 et du 12 Aout 2024, ne prévoyait néanmoins pas l'utilisation de taser.

Aussi, la Communauté de communes souhaite répondre à la demande d'une sécurité accrue pour ses agents de police sur le terrain, en les autorisant à s'équiper de taser.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Acte le principe du port du taser par les agents de la Police intercommunale de la Basse – Zorn,
- Valide l'avenant à la Convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat ;

10. FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES MAISONS ALSACIENNES.

Dans le cadre de l'aide à la sauvegarde et à la valorisation de l'habitat patrimonial, la CeA a attribué 10 268 € euros à Monsieur Antoine DOLLINGER pour la réfection d'une façade à colombage et le Conseil Municipal en date du 10 septembre 2024 a décidé d'attribuer un cofinancement de 1 029 € pour ce projet.

Aussi, le montant facturé est inférieur au montant du devis, la subvention a été recalculée à la baisse : la subvention de la CEA sera donc de 8 404€ et le cofinancement minimum requis de la part de la commune de Hoerdts sera de 840 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur Dollinger s'abstient, attribue une aide de 840 € à Monsieur Antoine Dollinger

11. FINANCES : SUBVENTIONS ET CEREMONIE DE LA LIBERATION DE HOERDT ET HOMMAGE AU LIEUTENANT PICHAVANT

Après l'avis de la Commission Finances du 14 janvier, et après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie Grathwohl.

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

A l'unanimité des votes exprimés, Mesdames Mélanie Grathwohl, Sylvia Eckert Grasser et Messieurs Ganter et Taesch ne prennent pas part au vote :

- Une subvention d'investissement pour l'Association Herrefasenacht de 107 euros

A l'unanimité :

- Une subvention de 4 500 euros à la protection civile pour un soutien d'urgence à Mayotte
- Une subvention à la section Judo du Centre Culturel pour les licences jeunes et les déplacements de 3 821.40 euros

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la libération de Hoerd, un hommage au Lieutenant Pichavant est prévu et sa famille participera à cet évènement. Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d'hébergement pour 2 nuits et de repas de la famille Pichavant et divers frais liés à l'évènement.

12. FESTIVITES CARNAVALESQUES 2025 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Dans le cadre de la prise en charge de la logistique des festivités carnavalesques, une consultation a été lancée pour la mise à disposition de chapiteaux, d'espace de stockage, de sanitaires et d'éclairages extérieurs.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'attribuer le marché pour la logistique des festivités carnavalesques 2025 à l'entreprise Espace Couvert pour un montant de 34 319.50 € HT.

13. ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE GEUDERTHEIM : APPROBATION DES TRAVAUX

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn avait réalisé en 2018 les travaux d'aménagement de la piste cyclable vers Geudertheim (voirie et génie civil éclairage public). Les travaux de remplacement des candélabres et leur câblage étaient inscrits au budget 2024 et estimés à 70 000 € HT avec une maîtrise d'œuvre assurée par SODEREF.

La consultation des entreprises est en cours pour une remise des offres fixée au 17 janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché.

14. REAMENAGEMENT DU CIMETIERE DE L'EPSAN

Par délibération en date du 7 février 2023, le conseil municipal avait validé la réalisation de travaux de réaménagement du cimetière de l'EPSAN avec une maîtrise d'œuvre de SODEREF. Les travaux étaient estimés à 75 000 € HT.

Les travaux consistent en :

- un abattage et un élagage d'arbres dangereux selon le rapport établi par l'ONF,
- un dessouchage des conifères plantés sur les tombes,
- une remise en état des monuments funéraires,
- une dépose des croix, remplacées par des plaques funéraires gravées,
- une rénovation de la stèle centrale ainsi que la fourniture et pose d'une stèle en hommages aux personnes décédées non identifiées,
- la création d'une allée centrale,
- le réengazonnement de l'ensemble.

Suite à la présentation de l'APD, le montant des travaux a été réévalué à 140 000 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés correspondants.

15. CIMETIERE COMMUNAL

Des travaux de rénovation du cimetière communal (mur d'enceinte et allée en pavés) ainsi que la mise en place de cavurnes sont programmés en 2025. Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer l'ensemble des marchés correspondants.

16. DIVERS

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :
60, rue du Cheval Noir
Rue de la République : Parcelle 16/1

Cérémonie du 80^{ème} anniversaire et hommage au Capitaine Pichavant

Cette cérémonie organisée le 15 février 2025 est en cours de finalisation par le Comité de Pilotage et les invitations seront envoyées prochainement ainsi que le déroulé de la manifestation.